

RCS : PARIS

Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1971 B 05074

Numéro SIREN : 775 670 417

Nom ou dénomination : LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUITTON

Ce dépôt a été enregistré le 12/05/2023 sous le numéro de dépôt 21684

17 MAI 2023

Sous le N° :

21684

LVMH

Société Européenne au capital de 150 614 520 euros
Siège social : 22, avenue Montaigne – 75008 Paris
775 670 417 RCS PARIS

EXTRAIT DU
PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE
DU JEUDI 20 AVRIL 2023

Le jeudi 20 avril 2023, à 10 heures 30,

Les actionnaires de la société **LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUITTON** se sont réunis en Assemblée Générale Mixte au Carrousel du Louvre, 99, rue de Rivoli – 75001 Paris - sur convocation faite par le Conseil d'Administration suivant avis insérés dans le Bulletin d'Annonces Légales Obligatoires (B.A.L.O.) et dans le journal d'annonces légales Les Echos Sociétés.

Les actionnaires titulaires de titres nominatifs ont été convoqués par lettre simple.

Les Commissaires aux Comptes ont été convoqués par lettre recommandée en date du 29 mars 2023 et en ont accusé réception.

Il a été établie une feuille de présence à laquelle ont été annexées les formules de vote par procuration et de vote par correspondance reçues par la Société et qui a été élargée par chaque membre de l'Assemblée en entrant en séance.

L'Assemblée est présidée par Monsieur **Bernard ARNAULT** en sa qualité de Président du Conseil d'Administration.

La société Christian Dior représentée par Monsieur **Antoine ARNAULT** et la société Financière Agache représentée par Monsieur **Nicolas BAZIRE**, les deux actionnaires présents et acceptant, représentant tant par eux-mêmes que comme mandataires le plus grand nombre de voix, sont appelées aux fonctions de Scrutateur.

Monsieur **Jérôme SIBILLE** est désigné comme Secrétaire de l'Assemblée.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du Bureau ainsi constitué, permet de constater que les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance par voie postale ou par internet via la plate-forme sécurisée Votaccess, possèdent :

- au titre des résolutions ordinaires 418 307 511 actions, soit plus du cinquième des actions composant le capital social et ayant le droit de vote ;

- au titre des résolutions extraordinaires 418 300 762 actions, soit plus du quart des actions composant le capital social et ayant le droit de vote.

.../ ..

RESOLUTIONS A CARACTERE ORDINAIRE

.../ ..

3^e résolution :

Affectation du résultat – fixation du dividende

L'Assemblée générale, après avoir constaté que le bénéfice de l'exercice d'un montant de 13 151 575 841,42 euros auquel s'ajoutent le report à nouveau antérieur d'un montant de 12 791 583 348,72 euros et la part disponible de la réserve légale de 45 000 euros, constituent un bénéfice distribuable de 25 943 204 190,14 euros, décide, sur proposition du Conseil d'administration, d'affecter ce résultat et de répartir le bénéfice distribuable de la façon suivante :

(en euros)	
Résultat comptable de l'exercice clos le 31/12/2022	13 151 575 841,42
Part disponible de la réserve légale ^(a)	45 000,00
Report à nouveau	12 791 583 348,72
Montant du bénéfice distribuable	25 943 204 190,14
Proposition d'affectation :	
Dividende total distribué au titre de l'exercice clos le 31/12/2022	6 039 088 068,00
<i>dont dividende statutaire de 5 %, soit 0,015 euro par action</i>	<i>7 548 860,09</i>
<i>dont dividende complémentaire de 11,985 euros par action</i>	<i>6 031 539 207,91</i>
Report à nouveau	19 904 116 122,14
	25 943 204 190,14
<i>(a) Part de la réserve légale supérieure à 10 % du capital social au 31 décembre 2022. Pour mémoire, au 31 décembre 2022, la Société détient 2 180 399 de ses propres actions, correspondant à un montant non distribuable de 1 293 millions d'euros, équivalent au coût d'acquisition de ces actions.</i>	

L'Assemblée générale fixe en conséquence le montant brut du dividende global pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 à 12,00 euros par action. Compte tenu de l'acompte sur dividende de 5,00 euros par action distribué le 5 décembre 2022, le solde du dividende s'élève à 7,00 euros par action. Le solde du dividende sera détaché le 25 avril 2023 et mis en paiement le 27 avril 2023.

Depuis le 1^{er} janvier 2019 en l'état de la législation fiscale applicable aux revenus de capitaux mobiliers, ces dividendes ouvrent droit, pour les résidents fiscaux français personnes physiques qui ont opté pour l'imposition au barème progressif de l'impôt sur le revenu sur l'ensemble de leurs revenus mobiliers éligibles, à l'abattement fiscal de 40 %.

Le dividende est par priorité prélevé sur le bénéfice distribuable provenant des dividendes reçus de Filiales Éligibles au régime des sociétés mères au sens de la Directive 2011/96/UE (les « Filiales Éligibles ») dans l'ordre de priorité suivant : (i) d'abord sur les dividendes reçus de Filiales Éligibles dont le siège est situé dans un État membre de l'Union européenne autre que la France ; (ii) ensuite sur les dividendes reçus de Filiales Éligibles dont le siège est situé en France ; et (iii) enfin sur les dividendes reçus de Filiales Éligibles dont le siège est situé dans un État tiers à l'Union européenne.

Enfin, dans le cas où, lors de la mise en paiement de ce solde, la Société détiendrait dans le cadre des autorisations données une partie de ses propres actions, le montant correspondant aux dividendes non

versés en raison de cette détention serait affecté au compte report à nouveau.

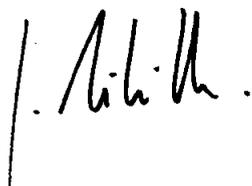
Conformément à la Loi, l'Assemblée générale constate que le montant brut du dividende par action versé au titre des trois derniers exercices s'est élevé à :

Exercice	Nature	Date de mise en paiement	Dividende brut (en euros)
2021	Acompte	2 décembre 2021	3,00
	Solde	28 avril 2022	7,00
	TOTAL		10,00
2020	Acompte	3 décembre 2020	2,00
	Solde	22 avril 2021	4,00
	TOTAL		6,00
2019	Acompte	10 décembre 2019	2,20
	Solde	9 juillet 2020	2,60
	TOTAL		4,80

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée par 644 821 948 voix pour et 100 950 voix contre.

.../..

Extrait certifié conforme



Jérôme SIBILLE
Secrétaire de l'Assemblée

COPIE CERTIFIEE CONFORME

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Antoine Rollin', is positioned below the text 'COPIE CERTIFIEE CONFORME'.

LVMH Moët Hennessy Louis Vuitton

Société européenne

22, avenue Montaigne, 75008 Paris

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2022

Mazars

61 rue Henri Regnault

92075 Paris la Défense

S.A. à directoire et conseil de surveillance au capital de 8 320 000 €

784 824 153 RCS Nanterre

Société de Commissariat aux Comptes inscrite à la
Compagnie Régionale de Versailles et du Centre

Deloitte & Associés

6, place de la Pyramide

92908 Paris-La Défense Cedex

S.A.S. au capital de 2 188 160 €

572 028 041 RCS Nanterre

Société de Commissariat aux Comptes inscrite à la
Compagnie Régionale de Versailles et du Centre

LVMH Moët Hennessy Louis Vuitton

Société européenne

22, avenue Montaigne, 75008 Paris

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2022

À l'assemblée générale de la société LVMH Moët Hennessy Louis Vuitton

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société LVMH Moët Hennessy Louis Vuitton relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit de la performance.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance, prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Évaluation des titres de participation

Risque identifié

Au 31 décembre 2022, les titres de participation sont inscrits à l'actif pour un montant net de 47,9 milliards d'euros, incluant 4 milliards d'euros de dépréciation, soit 96% du total bilan. Ils sont comptabilisés à leur date d'entrée au coût d'acquisition, hors frais accessoires, ou à leur valeur d'apport, après réévaluation légale, le cas échéant.

Lorsque leur valeur d'inventaire à la date de clôture est inférieure à la valeur comptabilisée, une dépréciation du montant de cette différence est enregistrée. Comme indiqué dans la note 2.3 de l'annexe aux comptes annuels, la valeur d'inventaire des participations est déterminée par référence à leur valeur d'utilité ou à leur valeur de

cession. La valeur d'utilité est fondée sur les flux de trésorerie prévisionnels ou sur les quotes-parts de situation nette des entités détenues. La valeur de cession est calculée à partir de ratios ou cours boursiers d'entreprises similaires, à partir d'évaluations faites par des experts indépendants dans une perspective de cession, ou par référence à des transactions récentes.

Nous avons considéré que l'évaluation des titres de participation constitue un point clé de l'audit en raison de leur importance significative dans les comptes annuels de la société et parce que la détermination de leur valeur d'inventaire, en particulier concernant la valeur d'utilité, nécessite l'utilisation d'hypothèses, d'estimations ou d'appréciations par la direction présentant un degré élevé d'incertitudes.

Notre réponse

Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre des tests de dépréciation telles que décrites dans la note 2.3 de l'annexe aux comptes annuels et avons principalement orienté nos travaux sur les participations les plus significatives, ainsi que sur celles présentant une valeur d'inventaire proche de leur valeur nette comptable.

Nous avons apprécié les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent les principales estimations, notamment les prévisions de flux de trésorerie, les taux de croissance à long terme et les taux d'actualisation retenus. Nous avons analysé la cohérence des prévisions avec les performances passées ainsi que les perspectives de marché et avons réalisé des analyses de sensibilité sur les tests de perte de valeur. De plus, lorsque la valeur d'inventaire est déterminée par référence à des transactions similaires récentes, nous avons corroboré les analyses présentées avec les données de marché disponibles. Ces analyses ont été menées avec nos experts en évaluation.

Enfin, nous avons également examiné le caractère approprié des informations fournies dans l'annexe aux comptes annuels.

Provisions pour risques et charges

Risque identifié

Les provisions pour risques et charges s'établissent à 1,2 milliard d'euros au 31 décembre 2022 et sont principalement constituées des provisions pour risques généraux à hauteur de 0,8 milliard d'euros.

Les activités de la société ou de ses filiales sont exercées à un niveau international dans un cadre réglementaire souvent imprécis, évoluant selon les pays et dans le temps, et s'appliquant à des domaines aussi variés que la composition des produits ou le calcul de l'impôt.

En particulier, comme indiqué dans la note 18 de l'annexe aux comptes annuels, la société peut faire l'objet de contrôles fiscaux et, le cas échéant, de demandes de rectifications de la part des administrations fiscales. Ces

demandes de rectifications, ainsi que les positions fiscales incertaines identifiées non encore notifiées, font l'objet de provisions appropriées dont le montant est revu régulièrement conformément aux critères du règlement 2014-03 de l'Autorité des normes comptables. L'évolution des provisions reflète notamment la résolution de certaines discussions avec des administrations fiscales, douanières ou autres, tant en France qu'à l'étranger.

Nous avons considéré les provisions pour risques et charges comme un point clé de l'audit compte tenu des montants concernés et du niveau de jugement requis pour l'évaluation de ces provisions dans un contexte réglementaire international en constante évolution.

Notre réponse

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, nos travaux ont principalement consisté à :

- examiner les procédures mises en œuvre par la société afin d'identifier et de recenser l'ensemble des risques ;
- prendre connaissance de l'analyse des risques effectuée par la société, de la documentation correspondante et à examiner, le cas échéant, les consultations écrites des conseils externes;
- apprécier avec nos experts, notamment fiscalistes, les principaux risques identifiés et à examiner les hypothèses retenues par la direction de la société pour estimer le montant des provisions ;
- vérifier le caractère approprié des informations relatives à ces risques présentées en annexe.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L.225-37-4, L.22-10-10 et L.22-10-9 du code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.22-10-9 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés ou attribués aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des entreprises contrôlées par elle qui sont comprises dans le périmètre de consolidation. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Concernant les informations relatives aux éléments que votre société a considéré susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange, fournies en application des dispositions de l'article L.22-10-11 du code de commerce, nous avons vérifié leur conformité avec les documents dont elles sont issues et qui nous ont été communiqués. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur ces informations.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Format de présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L.451-1-2 du code monétaire et financier, établis sous la responsabilité directeur financier, membre du comité exécutif, par délégation du Président directeur général.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen. Il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes annuels qui seront effectivement inclus par votre

société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société LVMH Moët Hennessy Louis Vuitton par l'assemblée générale du 21 avril 2022 pour le cabinet Deloitte & Associés et par celle du 14 avril 2016 pour le cabinet Mazars.

Au 31 décembre 2022, le cabinet Deloitte & Associés était dans la 1^{ère} année de sa mission et le cabinet Mazars dans la 7^{ème} année sans interruption.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de la performance de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance

raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au comité d'audit de la performance

Nous remettons au comité d'audit de la performance un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit de la performance, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit de la performance la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit de la performance des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Paris-La Défense, le 9 février 2023

Les commissaires aux comptes

Mazars

Deloitte & Associés

DocuSigned by:

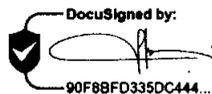
7AAC3FA96B9A4AA...

Isabelle SAPET

DocuSigned by:

D3955C47478745F...

Simon BELLEVAIRE

DocuSigned by:

90F88FD335DC444...

Guillaume TROUSSICOT

DocuSigned by:

2C521663A432461...

Bénédicte SABADIE

ETATS FINANCIERS - COMPTES DE LA SOCIÉTÉ LVMH MOËT HENNESSY - LOUIS VUITTON

COMPTE DE RESULTAT	2
BILAN	3
TABLEAU DE VARIATION DE LA TRESORERIE	4
ANNEXE AUX COMPTES DE LA SOCIETE LVMH MOET HENNESSY - LOUIS VUITTON.....	5
FILIALES ET PARTICIPATIONS.....	23
RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES	24

COMPTE DE RÉSULTAT

Produits/(Charges) <i>(en millions d'euros)</i>	Notes	2022	2021
Produits financiers de filiales et participations		9 248,7	2 611,4
Titres en portefeuille : dépréciations et provisions		(213,0)	(300,9)
résultats de cession		4 415,7	3 355,3
Gestion des filiales et participations	4.1	13 451,4	5 665,8
Coût de la dette financière nette	4.2	(52,3)	21,3
Résultat de change	4.3	16,0	(41,7)
Autres produits et charges financiers	4.4	(17,4)	(3,8)
RÉSULTAT FINANCIER	4	13 397,7	5 641,6
Prestations de services et autres revenus	5	505,5	445,2
Frais de personnel	6	(512,5)	(298,4)
Autres charges nettes de gestion	7	(597,0)	(439,6)
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		(614,0)	(292,8)
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT		12 783,7	5 348,8
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL		(14,0)	(14,0)
Impôt sur les sociétés	8	(128,4)	(127,1)
RÉSULTAT NET		12 641,3	5 207,7

BILAN

ACTIF <i>(en millions d'euros)</i>	Notes	2022		2021	
		Brut	Amortissements et dévaluations	Net	
Immobilisations incorporelles		23,6	(11,2)	12,4	6,8
Terres à vignes		48,2	-	48,2	45,2
Autres immobilisations corporelles		76,0	(15,3)	60,7	56,5
Immobilisations incorporelles et corporelles	9	147,8	(26,5)	121,3	108,5
Participations	10	31 885,4	(4 030,1)	27 855,3	43 206,4
Créances rattachées à des participations	11	139,1	(61,3)	77,8	57,4
Actions LVMH	12	759,0	-	759,0	74,3
Autres immobilisations financières	13	1,2	-	1,2	1,1
Immobilisations financières		32 784,7	(4 091,4)	28 693,3	43 339,2
ACTIF IMMOBILISÉ		32 932,5	(4 091,4)	28 841,1	43 447,7
Créances	14	306,9	-	306,9	301,3
Actions LVMH	12	533,5	-	533,5	612,4
Disponibilités		29,6	-	29,6	52,8
ACTIF CIRCULANT		870,0	-	870,0	966,5
Comptes de régularisation	15	65,7	-	65,7	33,5
TOTAL ACTIF		53 862,2	(4 091,4)	49 770,8	44 447,7

PASSIF <i>(en millions d'euros)</i>	Notes	2022		2021
		Avant affectation	Après affectation	Avant affectation
Capital social (dont versé : 151,0)	16.1	151,0	151,0	151,4
Primes d'émission, de fusion et d'apport	16.2	1 299,1	1 299,1	2 224,9
Réserves et écarts de réévaluation	17	387,9	387,9	387,9
Report à nouveau		12 791,6	12 791,6	12 613,8
Acompte sur dividendes		(2 505,4)	(2 505,4)	(1 510,8)
Résultat de l'exercice		13 131,4	13 131,4	5 207,7
Provisions réglementées		0,1	0,1	0,1
CAPITAUX PROPRES	16.2	14 355,6	14 355,6	19 075,0
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	18	1 066,2	1 066,2	1 106,8
Emprunts obligataires	19	10 798,3	10 798,3	14 043,0
Autres dettes financières	19	11 717,0	11 717,0	9 773,7
Autres dettes	20	448,6	448,6	448,6
AUTRES PASSIFS		23 010,2	23 010,2	24 265,3
Comptes de régularisation	21	1,2	1,2	0,6
TOTAL PASSIF		49 775,4	49 775,4	44 447,7

TABLEAU DE VARIATION DE LA TRÉSORERIE

<i>(en millions d'euros)</i>	2022	2021
EXPLOITATION		
Résultat net	13 151,6	5 207,7
Dépréciation et amortissement des actifs immobilisés	193,3	316,1
Variation des autres provisions	25,8	203,0
Plus ou moins-values de cessions d'actifs	(4 339,6)	(3 214,3)
CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT	9 031,1	2 512,5
Variation des comptes courants intra-Groupe	2 424,5	4 746,3
Variation des autres créances et dettes	(175,4)	427,0
VARIATION DE LA TRÉSORERIE ISSUE DES OPÉRATIONS D'EXPLOITATION	11 200,2	7 685,8
INVESTISSEMENT		
(Acquisition) / Cession d'immobilisations incorporelles et corporelles	(25,3)	(14,2)
Acquisition de titres de participation	(148,2)	(179,0)
Cession de titres de participation et opérations assimilées	2 412,0	872,2
Souscription aux augmentations de capital de filiales	(2 606,9)	(58,1)
VARIATION DE LA TRÉSORERIE ISSUE DES OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT	(368,4)	620,9
FINANCEMENT		
Augmentation de capital	-	-
Acquisitions et cessions d'actions LVMH	5 418,1	(568,1)
Dividendes et acomptes versés dans l'exercice	(5 924,5)	(3 527,3)
Emission ou souscription de dettes financières	(139,4)	(30,8)
Remboursement de dettes financières	(2 585,1)	(4 203,0)
(Acquisition) / Cession d'investissements et placements financiers	-	27,6
VARIATION DE LA TRÉSORERIE ISSUE DES OPÉRATIONS DE FINANCEMENT	(3 231,9)	(8 301,6)
VARIATION NETTE DE LA TRÉSORERIE	7 600,3	5,1
TRÉSORERIE À L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	39,9	39,9
TRÉSORERIE À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE	47,2	45,0



ANNEXE AUX COMPTES DE LA SOCIETE LVMH MOËT HENNESSY-LOUIS VUITTON

1.	ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ ET FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE.....	6
2.	PRINCIPES, RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES.....	6
3.	FAITS SIGNIFICATIFS ET ÉVÉNEMENTS POST-CLÔTURE.....	8
4.	RÉSULTAT FINANCIER.....	9
5.	PRESTATIONS DE SERVICES ET AUTRES REVENUS.....	10
6.	FRAIS DE PERSONNEL.....	10
7.	AUTRES CHARGES NETTES DE GESTION.....	11
8.	IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS.....	11
9.	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES.....	12
10.	PARTICIPATIONS.....	12
11.	CRÉANCES RATTACHÉES A DES PARTICIPATIONS.....	12
12.	ACTIONS LVMH ET ASSIMILÉS.....	13
13.	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES.....	15
14.	CRÉANCES.....	16
15.	COMPTES DE RÉGULARISATION ACTIF.....	16
16.	CAPITAL ET PRIMES.....	16
17.	RÉSERVES ET ÉCARTS DE RÉÉVALUATION.....	17
18.	VARIATION DES DÉPRÉCIATIONS ET DES PROVISIONS.....	18
19.	DETTE FINANCIÈRE BRUTE.....	18
20.	AUTRES DETTES.....	20
21.	COMPTES DE RÉGULARISATION PASSIF.....	20
22.	EXPOSITION AUX RISQUES DE MARCHÉ.....	20
23.	AUTRES INFORMATIONS.....	22

1. ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ ET FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

1.1. Activité de la Société

Hormis les activités de portefeuille liées à son statut de société holding, la société LVMH Moët Hennessy - Louis Vuitton SE ("LVMH", "la Société") assure la direction et la coordination des activités opérationnelles de l'ensemble de ses filiales, et apporte à celles-ci diverses prestations d'assistance qui leur sont facturées, en particulier en matière juridique, financière, fiscale, ou dans le domaine des assurances.

1.2. Faits significatifs de l'exercice

Le 30 septembre 2022, la Société a procédé à une opération de fusion absorption de sa filiale LV Group SA, détenue à 100%. Cette opération s'inscrit dans le cadre d'une démarche de simplification de la structure de détention opérationnelle et administrative des filiales du groupe LVMH. La fusion a entraîné la dissolution sans liquidation de la société LV Group et la transmission de l'intégralité de son patrimoine à la société LVMH. L'opération a été réalisée avec un effet rétroactif au 1^{er} janvier 2022 (la « Date d'Effet »).

Les éléments actifs et passifs transmis par la société LV Group ont été transcrits, dans les comptes de la Société, pour leur valeur comptable à la Date d'Effet. L'actif net transmis s'élève à 5,4 milliards d'euros et comprend essentiellement 4 milliards d'euros de titres de participations et 2,4 milliards d'euros de compte courant financier. Les titres de la société LV Group étant inscrits dans les comptes de référence de la Société pour une valeur nette comptable de 1 milliard d'euros (dont 127 millions d'euros acquis sur l'exercice), le boni de fusion s'élève à 4,4 milliards d'euros. Ce boni technique est enregistré en résultats de cession, dans le résultat financier des comptes de la Société.

2. PRINCIPES, RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

2.1. Cadre général, changement de méthodes comptables

Le bilan et le compte de résultat de LVMH sont établis conformément aux dispositions légales françaises, en particulier les règlements 2014-03 et 2015-05 de l'Autorité des Normes Comptables, sous réserve de la présentation du compte de résultat, modifiée en 2011.

Le résultat est présenté de manière à distinguer les deux activités de la Société : l'activité patrimoniale, liée à la détention de participations, et l'activité de direction et de coordination de l'ensemble des entités constituant le groupe LVMH, comme décrit en Note 1.1.

Cette présentation du compte de résultat inclut trois soldes intermédiaires : le résultat financier, le résultat d'exploitation et le résultat exceptionnel ; résultat financier et résultat d'exploitation cumulés forment le résultat courant avant impôt.

Le résultat financier comprend le résultat de gestion des filiales et participations, le coût de la dette financière qui est liée en substance à la détention de ces participations, ainsi que les autres éléments résultant de la gestion des filiales ou de la dette, en particulier les résultats de change ou sur instruments de couverture. Le résultat de gestion des filiales et participations comprend tous les éléments de gestion du portefeuille : dividendes, variation des dépréciations de titres et des créances rattachées, variation des provisions pour risques et charges liées au portefeuille, résultats de cession de titres.

Le résultat d'exploitation inclut les frais de gestion de la Société et les frais de direction et de coordination opérationnelle du Groupe, frais de personnel ou autres frais de gestion, sous déduction du montant refacturé aux filiales concernées, soit par facturation de prestations d'assistance de gestion, soit par refacturation des frais qui ont été pris en charge pour-compte.

Les résultats financier et d'exploitation incluent les éléments dont la nature relève de la gestion financière de la Société, ou de l'exploitation administrative, quel que soit leur montant ou leur occurrence. Le résultat exceptionnel englobe ainsi les seules opérations qui, du fait de leur nature, ne peuvent être comprises dans les résultats financier ou d'exploitation.

2.2. Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont enregistrées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition) ou à leur valeur d'apport, à l'exception des immobilisations corporelles acquises avant le 31 décembre 1976 qui ont été réévaluées en 1978 (réévaluation légale de 1976).

Les immobilisations incorporelles sont constituées de droits au bail amortis sur la durée des baux et de coûts de développement informatique amortis sur une durée de 3 à 5 ans.

Les immobilisations corporelles sont amorties, le cas échéant, linéairement sur la durée estimée de leur utilisation ; les durées retenues sont les suivantes :

- véhicules 4 ans ;
- mobilier et agencements 5 à 25 ans ;
- constructions 40 à 100 ans.

Les terres à vignes ne font pas l'objet d'amortissements.

2.3. Immobilisations financières

Les immobilisations financières hors créances, prêts et dépôts, sont enregistrées à leur coût d'acquisition (hors frais accessoires) ou à leur valeur d'apport.

Lorsque leur valeur d'inventaire à la date de clôture est inférieure à la valeur comptabilisée, une dépréciation est enregistrée, du montant de cette différence. S'agissant des participations, leur valeur d'inventaire est déterminée par référence à leur valeur d'utilité ou à leur valeur de cession. La valeur d'utilité est fondée sur les flux de trésorerie prévisionnels ou sur les quotes-parts de situation nette de ces entités. La valeur de cession est calculée à partir de ratios ou cours boursiers d'entreprises similaires, à partir d'évaluations faites par des experts indépendants dans une perspective de cession, ou par référence à des transactions récentes.

Lorsque la valeur d'inventaire de la participation est négative, une provision pour dépréciation des créances rattachées éventuelles est enregistrée, à due concurrence, en complément de la dépréciation des titres, une provision pour risque au-delà.

Les variations du montant des dépréciations du portefeuille de titres de participation sont classées en Gestion des filiales et participations.

Les titres de participation en portefeuille au 31 décembre 1976 ont été réévalués en 1978 (réévaluation légale de 1976).

2.4. Créances

Les créances sont comptabilisées à leur valeur nominale. Lorsque leur valeur d'inventaire, basée sur la probabilité de leur recouvrement, est inférieure à cette dernière, une dépréciation est enregistrée du montant de la différence.

2.5. Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement, y compris les produits monétaires de capitalisation, sont enregistrées à leur coût d'acquisition (hors frais de transaction) ; lorsque leur valeur de marché est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est enregistrée en Résultat financier, du montant de cette différence.

La valeur de marché des valeurs mobilières de placement est déterminée, pour les titres cotés, par référence à la moyenne des cours de bourse du dernier mois de l'exercice, convertie le cas échéant aux taux de change de clôture ; pour les titres non cotés, par référence à leur valeur de réalisation estimée.

Ce calcul s'effectue par ligne de titres, sans compensation entre les plus et moins-values constatées.

En cas de cession partielle d'une ligne de titres, la détermination du résultat de cession s'effectue selon la méthode "Premier entré-premier sorti" (FIFO).

2.6. Actions LVMH ; plans d'attribution d'actions gratuites

2.6.1. Actions LVMH

Les actions LVMH acquises dans le cadre de plans d'attribution d'actions ou dans le cadre du contrat de liquidité figurent en valeurs mobilières de placement. Les actions détenues dans la perspective d'une détention de longue durée, en vue d'une annulation ou d'un échange, sont comptabilisées en Immobilisations financières.

Les actions détenues dans le cadre de plans d'attribution d'actions gratuites sont affectées à ces plans.

Les actions LVMH sont comptabilisées, à la date de livraison, à leur prix d'acquisition hors frais de transaction.

Lors de la cession, le prix de revient des actions cédées est établi par catégorie d'affectation selon la méthode "Premier entré-premier sorti" (FIFO).

2.6.2. Dépréciation des actions LVMH

Lorsque la valeur de marché des actions LVMH classées en valeurs mobilières de placement, calculée comme défini au 2.5 ci-dessus, devient inférieure à leur prix d'acquisition, une dépréciation est enregistrée en Résultat financier en Autres produits et charges financiers, du montant de cette différence.

Les actions LVMH affectées aux plans d'attribution d'actions gratuites et les actions classées en Immobilisations financières ne font pas l'objet de dépréciation.

2.6.3. Charge relative aux plans d'attribution d'actions gratuites portant sur des actions LVMH

La charge relative aux plans d'attribution d'actions gratuites portant sur des actions LVMH est répartie de manière linéaire sur la période d'acquisition des droits. Elle est comptabilisée au compte de résultat dans la rubrique Frais de personnel, en contrepartie d'une provision pour charges au bilan.

La charge relative aux plans d'attribution d'actions gratuites portant sur des actions LVMH correspond à la valeur en portefeuille des actions affectées à ces plans.

2.7. Produits financiers de participations

Les distributions des filiales et participations, ainsi que les quotes-parts de résultats de Groupements d'Intérêt Économique faisant l'objet d'une clause statutaire d'attribution aux associés, sont enregistrées lorsque celles-ci sont considérées acquises aux actionnaires ou associés.

2.8. Opérations en devises

Les opérations en devises sont enregistrées aux cours des devises à la date des transactions.

Les dettes et créances en devises sont réévaluées aux cours du 31 décembre. Les gains et pertes non réalisés résultant de cette réévaluation sont portés en écart de conversion lorsque les dettes et créances ne sont pas couvertes. Les pertes de change non réalisées au 31 décembre font l'objet de provisions, excepté pour les pertes compensées par des gains non réalisés dans une même devise.

Lorsque les dettes et créances sont couvertes, les gains et pertes non réalisés résultant de cette réévaluation sont compensés par les gains et pertes non réalisés des opérations de couverture associées.

Les écarts de change constatés en fin d'exercice sur des disponibilités en devises sont enregistrés dans le compte de résultat.

2.9. Instruments dérivés

Les dérivés de change sont comptabilisés selon les principes suivants :

- Lorsque ces dérivés sont qualifiés de couverture :
 - ils sont réévalués au cours du jour de clôture en Autres créances et Autres dettes ; les pertes ou gains non réalisés résultant de cette réévaluation compensent les pertes et gains non réalisés sur les actifs et passifs couverts par ces instruments,
 - les pertes ou gains non réalisés sont différés si ces instruments sont affectés à des opérations futures,
 - les pertes ou gains réalisés à l'échéance sont enregistrés en compensation des pertes et gains sur les actifs et passifs couverts par ces instruments.
- Lorsque ces dérivés ne sont pas qualifiés de couverture (positions ouvertes isolées) :
 - les gains non réalisés résultant de leur réévaluation au cours de clôture sont inscrits en Autres créances en contrepartie des Comptes de régularisation,
 - les pertes non réalisées donnent lieu à constitution d'une provision pour charge à due concurrence, comptabilisée dans le Résultat de change,
 - les gains et pertes réalisés sont enregistrés dans le Résultat de change.

Le report déport est enregistré *pro rata temporis* sur la durée des contrats en Coût de la dette financière nette.

Les dérivés de taux qui sont qualifiés de couverture sont enregistrés *pro rata temporis* sur la durée des contrats, sans effet sur la valeur nominale de la dette financière dont le taux est couvert.

Les dérivés de taux qui ne sont pas qualifiés de couverture sont réévalués à leur valeur de marché à la date de clôture. Les gains non réalisés résultant de cette réévaluation sont différés ; les pertes non réalisées donnent lieu à constitution d'une provision pour charge à due concurrence.

2.10. Primes d'émission des emprunts

Les primes d'émission des emprunts obligataires sont amorties sur la durée de l'emprunt. Les frais d'émission sont enregistrés en charge lors de l'émission.

2.11. Provisions

Une provision est comptabilisée dès lors qu'il existe une obligation, vis-à-vis d'un tiers, entraînant pour la Société un décaissement probable dont le montant peut être évalué de façon fiable.

2.12. Impôt sur les sociétés : convention d'intégration fiscale

LVMH est société mère d'un groupe fiscal constitué avec la plupart de ses filiales françaises (Art. 223 A et suivants du CGI). La convention d'intégration ne modifie pas, le plus souvent, la charge d'impôt ou le droit au bénéfice des reports déficitaires des filiales concernées ; leur situation fiscale vis-à-vis de LVMH reste en effet identique à celle qui résulterait d'une imposition séparée, tant que ces filiales sont membres du groupe fiscal. L'économie ou la charge complémentaire d'impôt, du montant de la différence entre la somme de l'impôt comptabilisé par chacune des sociétés intégrées et l'impôt résultant de la détermination du résultat imposable d'ensemble, est enregistrée par LVMH.

3. FAITS SIGNIFICATIFS ET ÉVÉNEMENTS POST-CLÔTURE

A la date d'arrêté des comptes, le 26 janvier 2023, aucun événement postérieur à la clôture n'est intervenu.

4. RÉSULTAT FINANCIER

4.1. Gestion des filiales et participations

Le résultat provenant de la gestion des filiales et participations s'analyse de la façon suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	2022	2021
Dividendes perçus de sociétés françaises	1 700,0	553,1
Dividendes perçus de sociétés étrangères et assimilés	3 359,1	2 059,1
Quotes-parts de résultats de Groupements d'Intérêt Economique	(0,0)	(0,8)
Produits financiers de filiales et participations	5 059,1	2 611,4
Variation des dépréciations	(1 617,7)	(319,2)
Variation des provisions pour risques et charges	(17,3)	18,3
Dépréciations et provisions au titre des filiales et participations	(1 635,0)	(300,9)
Résultats de cession	3 355,3	3 355,3
Gestion des filiales et participations	1 789,1	5 665,8

Concernant la variation des dépréciations et provisions, voir également Note 18.

Concernant les résultats de cession, ils correspondent au boni de fusion de 4,4 milliards d'euros enregistré dans le cadre de l'opération de fusion absorption de la société LV Group par la société LVMH, voir également Note 1.2 Faits significatifs de l'exercice.

4.2. Coût de la dette financière nette

Le coût de la dette financière nette, y compris effet des instruments de couverture de taux, s'analyse de la façon suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	2022	2021
Intérêts et primes sur emprunts	(131,1)	(59,1)
Revenus et produits financiers	119,8	78,3
Coût de la dette financière nette hors Groupe	(11,3)	19,2
Charge d'intérêts intra-Groupe	(10,0)	-
Produit d'intérêts intra-Groupe	31,3	2,1
Coût de la dette financière nette intra-Groupe	(18,7)	2,1
Coût de la dette financière nette	(30,0)	21,3

4.3. Résultat de change

Le résultat de change est constitué des éléments suivants :

<i>(en millions d'euros)</i>	2022	2021
Différences positives de change	51,8	31,1
Différences négatives de change	(98,5)	(49,7)
Variation des provisions pour pertes de change latentes	(13,0)	(23,1)
Résultat de change	(59,7)	(41,7)

Sur la variation des provisions, voir également Note 18.

Le résultat de change est principalement constitué des pertes et gains générés par les encours d'emprunts en devises ainsi que par les instruments dérivés de change souscrits dans le cadre des opérations décrites en Note 22 (couvertures d'actifs nets des filiales en devises).

4.4. Autres produits et charges financiers

Le montant des autres produits et charges financiers s'analyse de la façon suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	2022	2021
Résultat sur actions LVMH	1,3	7,4
Autres produits financiers	-	2,2
Autres charges financières	(18,7)	(13,4)
Variation des provisions	-	-
Autres produits et charges financiers	(17,4)	(3,8)

5. PRESTATIONS DE SERVICES ET AUTRES REVENUS

Les prestations de services et autres revenus se décomposent de la façon suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	2022	2021
Prestations de services	194,8	194,8
Refacturations	243,0	243,0
Revenus fonciers	7,4	7,4
Total	445,2	445,2

L'ensemble des prestations de services et autres revenus concerne des sociétés liées :

- les prestations de services consistent en des prestations d'assistance, voir également Note 1.1 ;
- les refacturations portent sur des rémunérations et frais engagés par LVMH pour-compte ;
- les revenus fonciers proviennent de la location de terres à vignes champenoises dont LVMH a la propriété.

6. FRAIS DE PERSONNEL

Les frais de personnel incluent en 2022 les rémunérations brutes et charges patronales, les avantages post-emploi, les autres avantages à long terme et le coût des plans d'options et assimilés, voir également Note 12.2.2.

6.1. Rémunérations brutes

Compte tenu de la nature de l'activité de la Société, telle que décrite en Note 1.1 Activité de la Société, une part importante de ces rémunérations est refacturée aux sociétés du Groupe dans le cadre de prestations d'assistance de gestion.

La rémunération brute globale des mandataires sociaux et membres du Comité exécutif de la Société, pour l'exercice 2022, s'élève à 68 millions d'euros, dont 1,1 million d'euros au titre de jetons de présence.

6.2. Engagements en matière d'avantages post-emploi : pensions complémentaires de retraite et indemnités de départ en retraite

Ces engagements concernent principalement les membres du Comité exécutif qui bénéficient, après une certaine ancienneté dans leurs fonctions, d'un régime de retraite complémentaire dont le montant est fonction de la moyenne des trois rémunérations annuelles les plus élevées.

Au 31 décembre 2022, l'engagement non comptabilisé, net des actifs financiers venant en couverture, déterminé selon les mêmes principes que ceux utilisés pour les comptes consolidés du groupe LVMH, est de 13,4 millions d'euros.

Cet engagement inclut les effets de la cristallisation des droits au titre des régimes de retraites complémentaires vis-à-vis des membres du Comité exécutif et de cadres dirigeants du Groupe, suite à l'entrée en vigueur de la Loi Pacte et de l'ordonnance du 3 juillet 2019.

Le taux d'actualisation retenu dans l'estimation de cet engagement est de 3,4 %.

Aucun versement en couverture de cet engagement n'a été effectué en 2022 (aucun en 2021).

9. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

<i>(en millions d'euros)</i>	2022
Valeur nette des immobilisations au 31 décembre 2021	108,5
Investissements	25,2
Cessions et mises hors service	-
Variation nette des amortissements	(1,5)
Valeur nette des immobilisations au 31 décembre 2022	132,2

10. PARTICIPATIONS

<i>(en millions d'euros)</i>	2022	2021
Valeur brute du portefeuille de participations	51 885,6	46 048,4
Dépréciations	(4 020,1)	(2 842,0)
Valeur nette du portefeuille de participations	47 865,5	43 206,4

En septembre 2022, LVMH a procédé à une opération de fusion absorption de sa filiale LV Group SA, détenue à 100%. La fusion a entraîné la dissolution sans liquidation de la société LV Group et la transmission de l'intégralité de son patrimoine à la société LVMH. L'actif net transmis s'élève à 5,4 milliards d'euros et comprend essentiellement 4 milliards d'euros de titres de participations (voir également Note 1.2).

Courant 2022, LVMH a procédé à des augmentations de capital de ses filiales pour un montant total de 2,6 milliards d'euros dont 2,5 milliards d'euros au profit de LVMH Investissements.

En novembre 2022, LVMH a acquis la totalité des titres de la société Repossì pour 21,7 millions d'euros.

Le portefeuille de participations est détaillé dans le tableau des filiales et participations.

Les méthodes de dépréciation des titres de participation sont décrites en Note 2.3. Le plus souvent, la dépréciation est calculée par référence à la valeur d'utilité de la participation concernée, qui est fondée sur les flux de trésorerie prévisionnels générés par cette entité.

L'évolution de la dépréciation du portefeuille est analysée en Note 18.

11. CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS

La variation des créances rattachées à des participations résulte pour partie de la fusion absorption de la société LV Group par la société LVMH (voir Note 1.2).

Les créances rattachées à des participations sont détaillées dans le tableau des filiales et participations.

Les méthodes de dépréciation des créances rattachées à des participations sont décrites en Note 2.3.

L'évolution de la dépréciation des créances rattachées à des participations est analysée en Note 18.

12. ACTIONS LVMH ET ASSIMILÉS

12.1. Actions LVMH

La valeur du portefeuille au 31 décembre 2022, répartie en fonction de l'affectation des titres détenus, s'analyse de la façon suivante :

(en millions d'euros)	2022			2021
	Valeurs mobilières de placement	Titres immobilisés	Plans d'options de souscription	Valeur nette
Plans d'options de souscription				-
En voie d'annulation				74,3
Titres immobilisés				74,3
Plans d'attribution d'actions gratuites				597,0
Contrat de liquidité				15,4
Valeurs mobilières de placement				612,4

Un programme de rachat d'actions d'un montant maximum de 300 millions d'euros a été mis en œuvre au quatrième trimestre 2021 et a pris fin en février 2022 conduisant à l'acquisition en 2022 de 313 610 actions destinées à être annulées.

Un nouveau programme de rachat d'un montant maximum d'un milliard d'euros a été mis en œuvre en mai 2022 et a pris fin en novembre 2022 conduisant à l'acquisition de 1 625 050 actions destinées à être annulées.

Au cours de l'exercice, les mouvements de portefeuille ont été les suivants :

Titres immobilisés (en millions d'euros)	Plans d'options de souscription		En voie d'annulation		Total	
	Nombre	Valeur brute	Nombre	Valeur brute	Nombre	Valeur brute
Au 1er janvier 2022	-	-	103 651	74,3	103 651	74,3
Achats	-	-	2 605 288	1 621,0	2 605 288	1 621,0
Transferts	-	-	-	-	-	-
Annulation d'actions LVMH	-	-	(1 500 000)	(936,3)	(1 500 000)	(936,3)
Au 31 décembre 2022	-	-	1 208 939	759,0	1 208 939	759,0

Valeurs mobilières de placement (en millions d'euros)	Autres plans		Contrat de liquidité		Total	
	Nombre	Valeur brute	Nombre	Valeur brute	Nombre	Valeur brute
Au 1er janvier 2022	1 126 959	597,0	22 000	15,4	1 148 959	612,4
Achats	-	-	510 427	324,9	510 427	324,9
Cessions à valeur de vente	-	-	(512 427)	(327,7)	(512 427)	(327,7)
Plus value/(moins value) de cession	-	-	-	1,3	-	1,3
Transferts	-	-	-	-	-	-
Attribution définitive d'actions gratuites	(175 499)	(77,4)	-	-	(175 499)	(77,4)
Au 31 décembre 2022	951 460	519,6	20 000	13,9	971 460	533,5

Dans le cadre du contrat de liquidité, les actions détenues au 31 décembre 2022 représentent, au cours de bourse à cette date, une valeur de 13,6 millions d'euros.

12.2. Plans d'actions gratuites et assimilés

12.2.1. Caractéristiques générales des plans

Plans d'options d'achat et plans d'options de souscription

Aucun plan d'options n'a été ouvert par la Société depuis le plan d'options de souscription d'actions du 14 mai 2009 qui comportait des conditions de performance et est arrivé à échéance le 13 mai 2019.

Au 31 décembre 2022, aucun plan d'options d'achat ou d'options de souscription d'actions n'est en vigueur.

Plans d'attribution d'actions gratuites

L'Assemblée générale du 21 avril 2022 a renouvelé l'autorisation accordée au Conseil d'administration, pour une période de vingt-six mois expirant en juin 2024, de procéder à des attributions gratuites d'actions à émettre ou existantes, en une ou plusieurs fois, au bénéfice de membres du personnel et/ou dirigeants mandataires sociaux de la Société et des entités qui lui sont liées, dans la limite de 1% du capital au jour de cette autorisation, étant précisé que le nombre total d'actions gratuites attribuées au cours d'un exercice social au bénéfice des dirigeants mandataires sociaux ne pourra représenter plus de 15% des actions attribuées au cours de ce même exercice par le Conseil d'administration.

Pour les plans mis en place à compter de 2016, sauf exceptions mentionnées ci-dessous, les actions gratuites et les actions gratuites de performance, sous réserve, pour ces dernières, de la réalisation des conditions de performance, sont attribuées définitivement à l'ensemble des bénéficiaires après un délai de trois ans et librement cessibles dès leur attribution définitive.

Les conditions de performance portent, en règle générale, sur le périmètre du Groupe mais sont, dans certains cas, relatives à des objectifs à atteindre au niveau d'une filiale ou d'une branche d'activités. Ces critères fixés par le Conseil d'administration sont, pour l'essentiel, de nature financière mais également pour partie à caractère extra-financier. Les performances sont appréciées le plus souvent sur deux exercices et pour certains plans sur une période plus longue.

Conditions de performance

Sous réserve de certaines exceptions, l'attribution définitive des actions gratuites est soumise à une condition de présence dans le Groupe à la date de cette attribution.

L'attribution définitive des actions gratuites de certains plans est soumise à des conditions liées aux performances financières de LVMH, à la réalisation desquelles est subordonné leur bénéfice définitif.

Les plans mis en place les 24 octobre 2019, 22 octobre 2020 et 22 octobre 2022 prévoient exclusivement l'attribution gratuite d'actions soumises à des conditions liées à la performance du groupe LVMH.

Le plan mis en place le 26 janvier 2021 attribue (i) des actions gratuites dont l'attribution définitive est soumise à des conditions liées spécifiquement à la performance d'une filiale, (ii) des actions gratuites soumises à une condition de présence et (iii) des actions gratuites dont l'attribution définitive n'est pas soumise à des conditions.

Le plan mis en place le 15 avril 2021 comporte des conditions liées spécifiquement à la performance d'une filiale.

Le plan mis en place le 26 juillet 2021 attribue (i) des actions gratuites dont l'attribution définitive est soumise à des conditions liées spécifiquement à la performance d'une filiale et (ii) des actions gratuites dont l'attribution définitive n'est pas soumise à des conditions.

Le plan mis en place le 28 octobre 2021 attribue (i) des actions gratuites dont l'attribution définitive est soumise à des conditions liées à la performance du groupe LVMH, (ii) des actions gratuites dont l'attribution définitive est soumise à des conditions liées spécifiquement à la performance de filiales et (iii) des actions gratuites dont l'attribution définitive n'est pas soumise à des conditions.

Le plan mis en place le 27 janvier 2022 attribue (i) des actions gratuites dont l'attribution définitive est soumise à des conditions liées à la performance du groupe LVMH et (ii) des actions gratuites dont l'attribution définitive est subordonnée à l'absence de démission pendant la période d'acquisition des actions.

Le plan mis en place le 26 juillet 2022 attribue (i) des actions gratuites dont l'attribution définitive est soumise à des conditions liées à la performance du groupe LVMH, (ii) des actions gratuites dont l'attribution définitive est soumise à des conditions liées spécifiquement à la performance d'une filiale et (iii) des actions gratuites dont l'attribution définitive est subordonnée à l'absence de démission pendant la période d'acquisition des actions.

Pour les actions gratuites des plans mis en place les 24 octobre 2019 et 22 octobre 2020 dont l'attribution définitive est soumise à une condition liée à la performance du groupe LVMH, les actions ne sont définitivement attribuées que si les comptes consolidés de LVMH des exercices N+1 et N+2 affichent une variation positive par rapport à l'exercice au cours duquel le plan est mis en place (exercice « N ») de l'un ou l'autre des indicateurs suivants : résultat opérationnel courant, cashflow disponible d'exploitation, taux de marge opérationnelle courante du Groupe (ci-après les « Indicateurs »).

Concernant le plan du 24 octobre 2019, la condition de performance n'a pas été satisfaite en 2020. Compte tenu des circonstances exceptionnelles à l'origine de cet inaccomplissement, liées à la pandémie de Covid-19, le Conseil d'administration du 22 octobre 2020, a décidé, en application du principe d'un mécanisme de sauvegarde posé dans le règlement des plans d'attribution, et dans l'hypothèse où ladite condition ne serait pas remplie, d'amender le règlement dudit plan, de sorte que les attributaires bénéficient d'une attribution définitive égale à 50 % de leur attribution provisoire sous réserve que soit atteint le Résultat Opérationnel Courant (ROC) consolidé inscrit au budget 2021 adopté par le Conseil d'administration. Cette condition ayant été satisfaite, les bénéficiaires ont reçu le 24 octobre 2022 un nombre d'actions égal à 50 % de leur attribution initiale étant précisé que lorsque le nombre d'actions à attribuer définitivement aux bénéficiaires comportait une décimale, ce nombre a été arrondi au nombre entier immédiatement supérieur.

La condition de performance est appréciée à périmètre constant, de sorte qu'il n'est pas tenu compte des incidences des acquisitions réalisées au cours des deux années civiles suivant l'exercice de référence et que, de même, est neutralisé l'impact des cessions intervenues au cours de cette même période. Seules les opérations significatives (d'un montant supérieur à 150 millions d'euros) donnent lieu à retraitement comptable.

La condition de performance applicable aux actions gratuites du plan ouvert le 22 octobre 2020 a été satisfaite en 2021 et en 2022. Les actions seront définitivement acquises le 22 octobre 2023 sous réserve de la condition de présence des bénéficiaires à cette date.

Les actions gratuites du plan du 26 janvier 2021 dont l'attribution définitive est subordonnée à une condition de présence au 31 décembre 2022 et à l'atteinte d'objectifs quantitatifs portant sur le résultat opérationnel courant consolidé d'une filiale au titre de l'exercice clos en

2022 et d'objectifs qualitatifs, seront attribuées définitivement le 26 janvier 2023 sous réserve de la satisfaction de ces conditions au 31 décembre 2022.

Les actions gratuites des plans des 15 avril, 26 juillet 2021 et 28 octobre 2021 dont l'attribution définitive est subordonnée à une condition de présence au 31 décembre 2022 et à l'atteinte d'objectifs quantitatifs portant sur le résultat opérationnel courant consolidé d'une filiale au titre de l'exercice clos en 2022 et d'objectifs qualitatifs, seront attribuées définitivement le 16 avril 2023 sous réserve de la satisfaction de ces conditions au 31 décembre 2022.

Pour les actions gratuites des plans mis en place les 28 octobre 2021, 27 janvier et 26 juillet 2022 dont l'attribution définitive est soumise à une condition de présence et à une condition liée à la performance du groupe LVMH, les actions seront définitivement acquises le 28 octobre 2024 à hauteur (i) de 90 % des attributions si les comptes consolidés de LVMH de chacun des exercices 2022 et 2023 affichent par rapport à l'exercice précédent une variation positive de l'un ou l'autre des Indicateurs et (ii) de 10 % si la condition extra-financière, relevant de la Responsabilité Sociale et Environnementale du Groupe, est atteinte en 2023.

Les actions gratuites du plan du 28 octobre 2021 dont l'attribution définitive est subordonnée à la réalisation de la performance de filiales du Groupe seront acquises définitivement le 31 mars 2025 sous réserve de la condition de présence au 31 décembre 2024 et de l'atteinte d'objectifs quantitatifs des filiales concernées portant sur la moyenne du résultat opérationnel courant consolidé au titre des exercices clos en 2023 et en 2024, ainsi que d'objectifs qualitatifs.

Les actions gratuites du plan du 26 juillet 2022 dont l'attribution définitive est subordonnée à la réalisation de la performance d'une filiale du Groupe seront acquises définitivement le 31 mars 2025 sous réserve de la condition de présence au 31 décembre 2024 et de l'atteinte d'objectifs quantitatifs de la filiale concernée portant sur la croissance de son résultat opérationnel courant consolidé entre le 1er janvier 2023 et le 31 décembre 2024 ainsi que d'objectifs qualitatifs.

Pour les actions gratuites du plan mis en place le 27 octobre 2022 dont l'attribution définitive est soumise à une condition de présence et à une condition liée à la performance du groupe LVMH, les actions seront définitivement acquises le 27 octobre 2025 à hauteur (i) de 85 % des attributions si les comptes consolidés de LVMH de chacun des exercices 2023 et 2024 affichent par rapport à l'exercice précédent une variation positive de l'un ou l'autre des Indicateurs et (ii) de 15 % si la condition extra-financière, relevant de la Responsabilité Sociale et Environnementale du Groupe, est atteinte en 2024.

12.2.2. Évolution des plans d'options et assimilés

Les droits attribués dans le cadre des différents plans portant sur des actions LVMH ont évolué comme suit au cours de l'exercice :

<i>(nombre)</i>	Attribution d'actions gratuites
Droits non exercés au 1er janvier 2022	666 515
Attributions provisoires de la période	189 404
Attributions devenues caduques en 2022	(11 625)
Attributions devenues définitives en 2022	(175 499)
Droits non exercés au 31 décembre 2022	668 795

Les attributions devenues définitives proviennent d'actions antérieurement détenues.

Le montant comptabilisé en 2022, en Frais de personnel, au titre des plans d'options et assimilés, est une charge de 128,3 millions d'euros (2021 : charge de 210,2 millions d'euros).

La valeur ayant servi d'assiette au calcul de la contribution sociale de 20%, payable lors de l'attribution définitive des plans, correspond, pour les plans attribués provisoirement, au cours de clôture de l'action LVMH au 31 décembre 2022, soit 679,90 euros, et, pour les plans attribués définitivement en 2022, à 629,50 euros pour le plan d'octobre 2019, à 673,70 euros pour le plan de janvier 2021, à 635,0 euros pour le plan de juillet 2021 et à 564,40 euros pour le plan d'octobre 2021 attribué par anticipation.

13. AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Au 31 décembre 2022, le solde des autres immobilisations financières comprend essentiellement les dépôts et cautionnements versés pour 1,1 million d'euros.

14. CRÉANCES

Le solde des autres créances s'analyse ainsi :

(en millions d'euros)	2022			2021
	Valeur brute	Dépréciations	Valeur nette	Valeur nette
Créances sur des entreprises liées	187,5	-	187,5	146,4
<i>dont : comptes courants d'intégration fiscale</i>	44,5	-	44,5	53,2
Créances sur l'État	98,4	-	98,4	43,9
Autres créances	21,0	-	21,0	111,0
<i>dont : réévaluation des instruments financiers</i>	13,4	-	13,4	107,3
Total	306,9	-	306,9	301,3

L'échéance de l'ensemble des autres créances est inférieure à un an.

15. COMPTES DE RÉGULARISATION ACTIF

Le solde des comptes de régularisation actif est principalement constitué des primes d'émission des emprunts obligataires et des intérêts à échoir sur les US Commercial Paper.

16. CAPITAL ET PRIMES

16.1. Capital

Le capital social, entièrement libéré, est constitué de 503 257 339 actions au nominal de 0,30 euro.

Toutes les actions composant le capital ont les mêmes droits, à l'exception des actions conservées sous forme nominative depuis plus de trois ans dont les détenteurs bénéficient d'un droit de vote double.

Les actions détenues par LVMH ne bénéficient ni du droit de vote, ni du droit au dividende.

Au 31 décembre 2022, le capital se décompose ainsi :

	Nombre	%
Actions à droit de vote double	231 307 286	45,96
Actions à droit de vote simple	269 769 654	53,61
	501 076 940	99,57
Actions détenues par LVMH	2 180 399	0,43
Nombre total d'actions	503 257 339	100,00

16.2. Variation des capitaux propres

La variation des capitaux propres au cours de l'exercice s'analyse de la façon suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	Nombre d'actions	Capital social	Primes d'émission, de fusion et d'apport	Autres réserves et provisions réglementées	Report à nouveau	Acompte sur dividendes	Résultat de l'exercice	Capitaux propres
Au 31 décembre 2021 avant affectation du résultat	504 757 339	151,4	2 224,9	388,0	12 613,8	(1 510,8)	5 207,7	19 075,0
Affectation du résultat 2021	-	-	-	-	5 207,7	-	(5 207,7)	-
Dividendes 2021	-	-	-	-	(5 047,5)	1 510,8	-	(3 536,7)
Effet des actions auto-détenues	-	-	-	-	17,6	-	-	17,6
Au 31 décembre 2021 après affectation du résultat	504 757 339	151,4	2 224,9	388,0	12 791,6	-	-	15 555,9
Annulation d'actions	(1 500 000)	(0,4)	(935,8)	-	-	-	-	(936,2)
Acompte sur dividendes 2022	-	-	-	-	-	(2 516,2)	-	(2 516,2)
Effet des actions auto-détenues	-	-	-	-	-	10,8	-	10,8
Résultat de l'exercice 2022	-	-	-	-	-	-	13 151,6	13 151,6
Au 31 décembre 2022 avant affectation du résultat	503 257 339	151,0	1 289,1	388,0	12 791,6	(2 505,4)	13 151,6	25 265,9

L'affectation du résultat de l'exercice 2021 résulte des résolutions de l'Assemblée générale mixte du 21 avril 2022.

17. RÉSERVES ET ÉCARTS DE RÉÉVALUATION

Les réserves s'analysent de la façon suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	2022	2021
Réserve légale	15,1	15,1
Réserves réglementées	331,3	331,3
Écarts de réévaluation	41,5	41,5
Total	496,9	387,9

17.1. Réserves réglementées

Les Réserves réglementées sont constituées de la Réserve spéciale des plus-values à long terme et des réserves indisponibles de 2,2 millions d'euros résultant de la réduction de capital effectuée concomitamment à la conversion du capital en euros. La Réserve spéciale des plus-values à long terme n'est distribuable qu'après prélèvement fiscal.

17.2. Écarts de réévaluation

Les "Écarts de réévaluation" proviennent des opérations réalisées en 1978 dans le cadre de la réévaluation légale de 1976.

Ils concernent les immobilisations non amortissables suivantes :

<i>(en millions d'euros)</i>	2022	2021
Terres à vignes	17,9	17,9
Titres de participation (Parfums Christian Dior)	23,6	23,6
Total	41,5	41,5

18. VARIATION DES DÉPRÉCIATIONS ET DES PROVISIONS

La variation des dépréciations d'actifs et des provisions s'analyse de la façon suivante :

(en millions d'euros)	Au 31 décembre 2021	Augmentations ^(a)	Utilisations	Reprises	Au 31 décembre 2022
Titres de participation	2 842,0	1 240,0	-	(61,9)	4 020,1
Créances rattachées à des participations	15,7	43,5	-	-	59,2
Actions LVMH	-	-	-	-	-
Autres actifs	-	-	-	-	-
Dépréciations d'actifs	2 857,7	1 283,5	-	(61,9)	4 079,3
Plans d'options et assimilés	105,5	96,2	(61,5)	-	140,2
Risques généraux	777,2	234,3	(5,6)	(233,7)	772,2
Pertes de change latentes	26,6	0,2	(26,6)	-	0,2
Autres risques et charges	197,5	206,8	(69,4)	(27,3)	307,6
Provisions pour risques et charges	1 106,8	537,5	(163,1)	(261,0)	1 219,2
Total	3 964,5	1 821,0	(163,1)	(322,9)	5 299,5
<i>Dont : Résultat financier</i>		350,5	(84,1)	(79,9)	
<i>Résultat d'exploitation</i>		118,8	(73,4)	(9,3)	
<i>dont frais de personnel</i>		118,6	(73,4)	(9,3)	
<i>Autres ^(a)</i>		1 351,7	(5,6)	(233,7)	
		1 821,0	(163,1)	(322,9)	

(a) Dont effet de la fusion absorption de la Société LV Group par LVMH pour 1 117,4 millions d'euros.

Les provisions pour risques généraux correspondent à l'estimation des effets patrimoniaux des risques, litiges, situations contentieuses réalisés ou probables, qui résultent des activités de la Société ou de ses filiales ; ces activités sont en effet exercées à un niveau international, dans le contexte d'un cadre réglementaire souvent imprécis, évoluant selon les pays et dans le temps, et s'appliquant à des domaines aussi variés que la composition des produits ou le calcul de l'impôt.

En particulier, la Société peut faire l'objet de contrôles fiscaux et, le cas échéant, de demandes de rectifications de la part des administrations fiscales. Ces demandes de rectifications, ainsi que les positions fiscales incertaines identifiées non encore notifiées, font l'objet de provisions appropriées dont le montant est revu régulièrement conformément aux critères du règlement 2014-03 de l'Autorité des Normes Comptables. L'évolution des provisions reflète notamment la résolution de certaines discussions avec des administrations fiscales, douanières ou autres, tant en France qu'à l'étranger.

Voir également Notes 4, 8, 10 et 11.

19. DETTE FINANCIÈRE BRUTE

La dette financière brute s'analyse de la façon suivante :

(en millions d'euros)	2022	2021
Emprunts obligataires	10 923,8	14 043,0
US Commercial Paper	3 140,2	3 615,5
Emprunts et dette auprès des établissements de crédit	0,1	7,8
Dette financière intra-Groupe	8 574,8	6 150,4
Autres dettes financières	11 715,0	9 773,7
Dette financière brute	32 433,9	23 816,7

19.1. Emprunts obligataires

Les emprunts obligataires sont constitués de la façon suivante :

	Taux d'intérêt facial	Swap vers taux variable	Prix d'émission (a) <i>(en % du nominal)</i>	Échéance	Nominal au 31 décembre 2022 <i>(en millions d'euros)</i>	Intérêts courus après swap <i>(en millions d'euros)</i>	Total <i>(en millions d'euros)</i>
GBP 850 000 000 ; 2020	1,125%	total	99,071%	2027	958,4	3,0	961,3
EUR 1 250 000 000 ; 2020	-	-	100,106%	2024	1 250,0	-	1 250,0
EUR 1 250 000 000 ; 2020	-	-	99,423%	2026	1 250,0	-	1 250,0
EUR 1 750 000 000 ; 2020	0,125%	11,43%	98,991%	2028	1 750,0	1,5	1 751,5
EUR 1 500 000 000 ; 2020	0,375%	-	99,038%	2031	1 500,0	5,0	1 505,0
GBP 700 000 000 ; 2020	1,000%	total	99,799%	2023	789,2	2,4	791,6
EUR 1 500 000 000 ; 2020	0,750%	-	99,547%	2025	1 500,0	8,3	1 508,3
EUR 700 000 000 ; 2019	0,125%	-	99,470%	2023	700,0	0,7	700,7
EUR 1 200 000 000 ; 2017	0,750%	25,00%	99,542%	2024	1 200,0	5,4	1 205,4
Total					10 897,6	26,2	10 923,8

(a) Après commissions.

Les émissions obligataires sont principalement réalisées, dans le cadre d'un programme "Euro Medium-Term Notes" dont le plafond s'élève à 30 milliards d'euros au 31 décembre 2022.

Sauf mention contraire, les emprunts obligataires sont remboursables *in fine* au pair.

Les *swaps* de taux mentionnés dans le tableau qui précède ont été conclus soit à l'émission des emprunts obligataires soit lors d'opérations d'optimisation ultérieures. L'ensemble des emprunts obligataires en devises fait l'objet de couvertures de change (voir Note 22.2).

Au cours de l'exercice, LVMH a remboursé l'emprunt obligataire de 1 750 millions d'euros émis en 2020 arrivé à maturité en février 2022. LVMH a également remboursé par anticipation les emprunts obligataires de 800 millions d'euros et de 400 millions de livres sterling émis en 2017 dont l'échéance était initialement prévue respectivement en mai et juin 2022. Les *swaps* de couverture associés ont été débouclés concomitamment aux remboursements.

19.2. Analyse de la dette financière brute par échéance

La répartition de la dette financière brute par nature et selon son échéance, ainsi que les charges à payer rattachées, est présentée dans le tableau ci-après :

Dettes <i>(en millions d'euros)</i>	Total	Montant			Dont charges à payer	Dont entreprises liées
		À 1 an au plus	De 1 à 5 ans	À plus de 5 ans		
Emprunts obligataires	10 923,8	1 515,5	6 158,4	3 250,0	26,2	-
US Commercial Paper	3 140,2	3 140,2	-	-	-	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	0,1	0,1	-	-	-	-
Dette financière intra-Groupe	8 574,8	8 574,8	-	-	14,3	8 574,8
Autres dettes financières	11 715,0	11 715,0	-	-	14,3	8 574,8
Dette financière brute	22 638,8	13 230,6	6 158,4	3 250,0	40,5	8 574,8

19.3. Dette financière intra-Groupe

La dette financière intra-Groupe correspond essentiellement à un compte-courant avec la Société assurant la centralisation de trésorerie du Groupe.

19.4. Covenants

Dans le cadre de certaines lignes de crédit, LVMH peut s'engager à respecter un ratio de dette financière nette sur capitaux propres calculé sur les données consolidées. Au 31 décembre 2022, aucune ligne de crédit tirée ou non tirée n'est concernée par cette disposition.

19.5. Garanties et sûretés réelles

Au 31 décembre 2022, la dette financière ne fait l'objet d'aucune garantie ou sûreté réelle.

20. AUTRES DETTES

La répartition des autres dettes par nature et selon leur échéance, ainsi que les charges à payer rattachées, sont présentées dans le tableau ci-après :

(en millions d'euros)	Total	Montant			Dont charges à payer	Dont entreprises liées
		A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	256,4	256,4	-	-	230,9	205,5
Dettes fiscales et sociales	64,9	64,9	-	-	48,1	-
Autres dettes	326,2	282,5	43,8	-	24,9	38,0
<i>Dont : Comptes courants d'intégration fiscale</i>	<i>37,9</i>	<i>37,9</i>	-	-	-	<i>37,9</i>
Autres dettes	647,6	603,8	43,8	-	303,9	243,5

21. COMPTES DE RÉGULARISATION PASSIF

Le solde des comptes de régularisation passif concerne essentiellement les produits constatés d'avance portant sur les autres charges nettes de gestion.

22. EXPOSITION AUX RISQUES DE MARCHÉ

La société LVMH utilise de façon régulière des instruments financiers. Cette pratique répond aux besoins de couverture du risque de change ou de taux sur ses actifs ou passifs financiers, y compris les flux de dividendes à recevoir de participations étrangères ; chaque instrument utilisé est affecté au risque couvert.

En raison du rôle de LVMH au sein du Groupe, peuvent être utilisés des instruments ayant nature de couverture d'actifs nets en devises en consolidation mais non adossés en comptes sociaux, ils constituent de ce fait des positions ouvertes isolées.

Les contreparties des contrats de couverture sont sélectionnées en fonction de leur notation de crédit, et dans un souci de diversification.

22.1. Risque de taux d'intérêt

La Société couvre partiellement le risque de variation de valeur des dettes obligataires émises à taux fixe (nettes des investissements financiers venant en couverture). Les instruments de taux d'intérêt couvrent, en règle générale, des dettes financières dont les échéances sont identiques ou supérieures à celles des instruments.

Les positions financières de la Société face au risque de taux d'intérêt s'analysent de la façon suivante au 31 décembre 2022 :

(en millions d'euros)	Taux fixe	Taux variable	Total (a)
Dettes obligataires (voir Note 19)	(10 923,8)	-	(10 923,8)
US Commercial Paper (voir Note 19)	-	(3 140,2)	(3 140,2)
Total des positions financières	(10 923,8)	(3 140,2)	(14 064,0)
Instruments de couverture	2 247,6	(2 247,6)	-
Positions financières après couverture	(8 676,2)	(5 387,8)	(14 064,0)

(a) Actif/(Passif).

La nature des instruments en vie au 31 décembre 2022, leur montant notionnel réparti par échéance ainsi que leur valeur de marché s'analysent de la façon suivante :

(en millions d'euros)	Total	Echéancier			Valeur de marché (a)
		A 1 an	De 1 à 5 ans	Au-delà	
Swaps de taux, payeur de taux variable	2 247,6	789,2	1 258,4	200,0	(154,1)
Swaps de taux, payeur de taux fixe	-	-	-	-	-
Swaps de devises, payeur de taux euro	1 747,6	789,2	958,4	-	9,4
Swaps de devises, receveur de taux euro	-	-	-	-	-

(a) Gain/(perte), hors coupons courus.

22.2. Instruments de change

Le risque de change découlant des opérations d'exploitation n'est pas significatif.

La Société couvre le risque de change résultant de ses positions financières en devises en utilisant des *swaps* cambistes ou des *cross currency swaps*.

Elles s'analysent de la façon suivante au 31 décembre 2022 :

(en millions d'euros)	Dollar US	Livre sterling	Total (a)
Dettes obligataires (voir Note 19)	-	(1 747,6)	(1 747,6)
US Commercial Paper	(3 140,2)	-	(3 140,2)
Total des positions financières	(3 140,2)	(1 747,6)	(4 887,8)
Instruments de couverture des positions financières	3 140,2	1 747,6	4 887,8
Position financière nette	-	-	-

(a) Actif/(Passif).

En 2022, la Société a pris la décision de gestion de mettre fin à ses dernières couvertures de change liées aux actifs nets du Groupe situés hors zone euro. Au 31 décembre 2022, il n'y avait plus aucun contrat en place, toutes devises confondues.

(en millions d'euros)	2022	2021
Autres créances	-	-
Autres dettes	-	-
Provisions pour risques et charges	-	(25,5)
Valeurs de marché des positions ouvertes isolées	-	(25,5)

Les montants nominaux des contrats existants au 31 décembre 2022, ainsi que leur valeur de marché au 31 décembre, s'analysent de la façon suivante :

(en millions d'euros)	Montant notionnel (a)	Echéancier			Valeur de marché (b)
		A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans	
Dollar US	3 140,2	3 140,2	-	-	(118,7)
Livre sterling	1 747,6	789,2	958,4	-	(85,3)
Couverture des positions financières	4 887,8	3 929,4	958,4	-	(204,0)

(a) Achat/(Vente).

(b) Gain/(perte).

23. AUTRES INFORMATIONS

23.1. Engagements d'achat de titres de participation

Les engagements d'achat de titres de participation s'élèvent à 12 830 millions d'euros ; ce montant représente les engagements contractuels pris par le Groupe pour l'achat de titres de minoritaires dans des sociétés consolidées, prises de participation, participations complémentaires dans des sociétés non consolidées, ou pour le paiement de compléments de prix éventuels pour des opérations réalisées.

Ce chiffre inclut les effets du Protocole d'Accord intervenu le 20 janvier 1994 entre LVMH et Diageo, par lequel LVMH s'est engagé à acheter à Diageo ses participations de 34 % dans les sociétés Moët Hennessy SAS et Moët Hennessy International SAS, sous préavis de 6 mois, pour un montant égal à 80 % de leur valeur à la date d'exercice de la promesse.

23.2. Autres engagements en faveur de tiers

(en millions d'euros)

Au 31 décembre 2022

Cautions et lettres de confort accordées au profit de filiales ou autres sociétés du Groupe

5 911,9

Les montants ci-dessus comprennent les engagements de LVMH au titre de la garantie des programmes de billets de trésorerie de LVMH Finance Belgique et d'US Commercial Paper de LVMH Moët Hennessy Louis Vuitton Inc. Ces engagements sont comptabilisés à hauteur de l'encours respectif de ces programmes au 31 décembre 2022.

23.3. Autres engagements en faveur de LVMH

Au 31 décembre 2022, l'encours total des lignes de crédit confirmées non tirées s'élève à 11 milliards d'euros.

23.4. Relations avec les parties liées

Au cours de l'exercice, il n'a été conclu aucune convention nouvelle avec les parties liées au sens de l'article R.123-198 du Code de commerce, d'un montant significatif et à des conditions qui n'auraient pas été des conditions normales de marché.

La Fondation Louis Vuitton a ouvert en octobre 2014 un musée d'art moderne et contemporain à Paris. Le groupe LVMH finance la Fondation dans le cadre de ses actions de mécénat. Dans ce contexte, la Fondation Louis Vuitton a également recours à des financements externes garantis par LVMH. Ces garanties sont incluses dans les engagements hors-bilan (voir Note 23.2).

Voir également Note 7 sur la convention entre Diageo et LVMH.

23.5. Identité de la société consolidante

Les comptes de LVMH Moët Hennessy- Louis Vuitton SE sont inclus, suivant la méthode de l'intégration globale, dans les comptes consolidés de Christian Dior SE, 30 avenue Montaigne - 75008 Paris (France).

FILIALES ET PARTICIPATIONS

Sociétés (en millions d'unités monétaires)	Siège social	Devise	Capitaux ^(a)	Capitaux propres autres que le capital ^{(a)(b)}	Quote-part du capital détenu (en %)	Valeur comptable des titres détenus ^(c)		Prêts et avances consentis ^(d)	Cautions et évalués accordés ^(e)	Chiffre d'affaires hors taxes ^{(a)(f)}	Bénéfice net ou perte (-) du dernier exercice ^(g)	Dividendes encaissés en 2022 ^(h)		
						Brute							Nette	
						Brute	Nette						Brute	Nette
1. Filiales (> 50%)														
LVMH Inc.	New York	USD	16 350,0	3 356,9	100,00%	19 082,7	19 082,7	-	1 987,4	2 593,7	2 542,9	2 464,3		
Christian Dior Couture SA	Paris	EUR	291,1	5 533,8	100,00%	6 000,0	6 000,0	-	-	5 266,2	2 014,6	-		
Bulgari SpA	Rome	EUR	24,5	968,9	100,00%	4 268,7	4 268,7	-	-	983,8	571,6	400,0		
LVMH Finance Belgique SA	Bruxelles	EUR	4 140,6	414,9	99,99%	3 734,4	3 734,4	-	2 388,2	-	69,2	-		
LVMH Miscellanées SA	Paris	EUR	1 552,5	(801,2)	99,99%	3 290,5	928,7	-	-	-	36,2	-		
LVMH Investissements SAS	Paris	EUR	2 954,0	(6,2)	100,00%	2 954,0	2 954,0	-	-	-	(10,7)	-		
Vicoua Holding SpA	Milan	EUR	110,1	1 711,9	100,00%	1 533,4	1 533,4	-	-	76,3	76,3	35,0		
Moët Hennessy SAS	Paris	EUR	428,7	2 966,7	66,00%	1 211,0	1 211,0	-	6,2	1 233,5	489,5	278,1		
Fendi SRL	Rome	EUR	13,3	1 251,2	86,99%	1 181,1	1 181,1	-	19,9	1 183,3	312,8	-		
DFS Holdings Limited	Hamilton	USD	1,2	242,9	61,25%	1 105,6	1 105,6	-	-	-	(1,8)	-		
Guerlain SAS	Paris	EUR	19,8	120,8	99,96%	659,5	659,5	-	-	666,2	72,5	25,0		
Rimowa Group GmbH	Cologne	EUR	642,8	(3,1)	100,00%	642,8	642,8	-	-	-	(1,1)	-		
Tag Heuer International SA	Le Chaux-de-Fonds	CHF	59,2	109,7	100,00%	595,7	595,7	-	-	-	-	-		
Magasins de La Samaritaine SA	Paris	EUR	0,5	131,6	98,77%	526,5	526,5	-	-	61,7	11,5	-		
Sephora SAS	Neuilly-sur-Seine	EUR	78,3	473,9	100,00%	517,0	517,0	-	-	1 889,6	46,5	90,0		
Berluti SA	Paris	EUR	3,1	(27,5)	99,99%	461,2	-	-	4,4	116,5	(27,9)	-		
Celine SA	Paris	EUR	2,8	430,6	99,97%	444,9	444,9	-	78,9	1 267,9	365,3	156,0		
LVMH BV	Baarn	EUR	3,4	687,7	100,00%	417,0	417,0	-	-	58,0	157,3	-		
LVMH Asia Pacific Ltd	Hong Kong	HKD	4 309,5	(2 465,6)	100,00%	383,2	228,0	-	-	137,2	13,8	-		
Bentim International SA	Nyon	CHF	5,5	128,1	100,00%	303,1	303,1	-	-	109,3	108,8	393,4		
Le Bon Marché SA	Paris	EUR	29,4	93,6	99,99%	259,2	259,2	-	-	579,5	33,6	-		
Fred Paris SA	Paris	EUR	15,5	17,0	99,99%	251,2	0,3	-	-	172,2	24,7	-		
Chaudet International SA	Paris	EUR	42,4	35,6	99,99%	197,6	197,6	-	-	332,9	29,4	-		
Emilio Pucci SRL	Milan	EUR	5,5	(22,6)	100,00%	181,2	-	-	18,8	30,6	(22,8)	-		
Parfumerie Amicale SAS	Paris	EUR	0,1	8,7	100,00%	179,0	179,0	-	-	17,3	(1,0)	-		
Make Up For Ever SA	Paris	EUR	1,1	(28,3)	99,99%	153,1	-	-	-	113,6	(37,4)	-		
Givenchy SA	Paris	EUR	3,0	0,1	99,99%	148,8	3,1	-	-	311,9	(1,4)	-		
Kanzo SA	Paris	EUR	2,2	87,8	99,98%	114,9	114,9	-	-	173,9	0,5	20,0		
Moët Hennessy Inter. SAS	Paris	EUR	151,6	323,8	66,00%	92,7	92,7	-	-	137,2	135,5	143,5		
LVMH Fragrance Brands SAS	Levallois-Perret	EUR	13,7	42,8	74,14%	92,1	92,1	-	-	497,8	25,7	19,2		
Fendi International SAS	Paris	EUR	47,1	59,4	100,00%	85,0	85,0	-	3,7	-	0,1	-		
Parfums Christian Dior SA	Paris	EUR	2,6	1 107,8	99,99%	76,5	76,5	-	0,3	2 316,0	392,8	400,0		
24 Sèvres SAS	Paris	EUR	-	(48,0)	100,00%	72,3	-	-	-	126,4	(13,3)	-		
LVMH - Métiers d'art SAS	Paris	EUR	21,2	(4,1)	100,00%	70,8	17,1	-	-	1,1	(4,1)	-		
Louis Vuitton Malletier SA	Paris	EUR	21,1	7 314,4	99,99%	48,0	48,0	-	4,2	13 108,0	6 589,8	4 799,8		
LVMH Services Ltd	Londres	GBP	34,4	(8,4)	100,00%	43,8	28,9	-	-	8,9	(0,2)	-		
Acqua Di Parma SRL	Milan	EUR	0,4	41,5	100,00%	37,8	37,8	-	0,1	94,4	0,8	-		
Cha Ling SCA	Paris	EUR	4,0	0,1	99,99%	31,7	4,1	-	-	0,1	0,5	-		
Sofpar 124 SAS	Paris	EUR	60,0	(101,1)	50,01%	30,0	-	38,3(f)	-	-	(2,1)	-		
Repossi SAS	Paris	EUR	55,7	(15,2)	100,00%	21,7	21,7	10,1	-	13,3	(2,8)	-		
LVMH Fashion Group Services SAS	Paris	EUR	7,7	(4,2)	100,00%	19,4	3,5	-	-	12,4	(1,2)	-		
LVMH Fashion Group France SNC	Paris	EUR	14,4	(18,7)	99,99%	17,0	7,5	-	-	53,4	(5,9)	-		
LVMH Client Service SAS	Paris	EUR	-	(1,2)	100,00%	12,0	-	-	-	9,6	(2,0)	-		
LVMH Canada Inc.	Toronto	CAD	16,0	(2,3)	100,00%	11,3	9,5	-	-	-	(1,0)	-		
LVMH KK	Tokyo	JPY	1 150,0	1 575,4	100,00%	7,6	7,6	-	-	1 554,0	252,5	1,0		
Jean Patou SAS	Paris	EUR	10,0	(30,8)	70,00%	7,0	-	20,9(f)	0,1	8,2	(5,0)	-		
Fresh SAS	Neuilly-sur-Seine	EUR	-	0,6	100,00%	4,2	0,7	-	-	7,0	0,1	-		
P&C International SAS	Paris	EUR	0,7	(0,2)	100,00%	1,6	0,5	-	-	-	(0,1)	-		
Autres filiales						1,0	0,6	-	-	-	-	3,0		
2. Participations (>10% et <50%)														
Anin Star Holding Limited	Londres	EUR	-	322,7	49,00%	250,0	188,7	69,8	-	-	(3,2)	-		
Loewe SA	Madrid	EUR	5,3	171,7	23,28%	45,8	45,8	-	-	618,7	127,6	17,6		
GIE Polynomes	Paris	EUR	44,3	16,5	20,00%	8,9	8,9	-	-	1,9	14,2	-		
Autres participations						0,2	0,2	-	-	-	-	-		
3. Participations (< 10%)														
Autres														
Total						51 885,6	47 865,5	139,1	4 512,2			9 245,9		

(a) En devises pour les filiales étrangères.

(b) Avant affectation du résultat de l'exercice.

(c) En millions d'euros.

(d) Y compris les produits financiers de filiales et participations.

(e) Hors quotes-parts de résultats de Groupements d'Intérêt Economique.

(f) Déprécié en totalité.

RESULTAT DES CINQ DERNIERS EXERCICES

<i>(en millions d'euros, sauf résultats par action, exprimés en euros)</i>	2018	2019	2020	2021	2022
1. Capital					
Montant du capital	151,5	151,6	151,4	151,4	151,0
Nombre d'actions ordinaires existantes	505 029 495	505 431 285	504 757 339	504 757 339	503 257 339
Nombre maximal d'actions futures à créer :					
- par conversion d'obligations	-	-	-	-	-
- par exercice de bons de souscription	-	-	-	-	-
- par exercice d'options de souscription	411 088	-	-	-	-
2. Opérations et résultats de l'exercice					
Produits financiers de participations et autres revenus	3 866,5	4 631,5	3 920,7	3 056,6	9 754,2
Résultat avant impôts et charges calculées (amortissements et provisions)	3 322,8	3 789,1	3 305,4	5 643,9	13 270,9
(Produit)/Charge d'impôts sur les bénéfices ^(a)	-	-	-	-	-
Résultat après impôts et charges calculées (amortissements et provisions) ^(b)	3 384,1	3 711,5	3 212,7	5 207,7	13 151,6
Résultat distribué ^(c)	3 030,2	2 426,1	3 028,5	5 047,6	4 039,1
3. Résultats par action					
Résultat après impôts, mais avant charges calculées (amortissements et provisions)	7,04	7,75	6,99	10,93	26,99
Résultat après impôts et charges calculées (amortissements et provisions) ^(b)	6,70	7,34	6,36	10,32	26,19
Dividende brut distribué à chaque action ^{(c)(d)}	6,00	4,80	6,00	10,00	12,50
4. Personnel					
Effectif moyen <i>(en nombre)</i>	19	20	22	22	23
Montant de la masse salariale	161,0	219,7	170,9	234,8	201,5
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	20,1	33,0	25,5	63,6	49,8

(a) Hors effets de la convention d'intégration fiscale, des quotes-parts de résultats fiscaux des sociétés dites transparentes, des impôts sur exercices antérieurs et des provisions.

(b) Après effets de la convention d'intégration fiscale, des quotes-parts de résultats fiscaux des sociétés dites transparentes, des impôts sur exercices antérieurs et des provisions.

(c) Montant de la distribution résultant de la résolution de l'Assemblée générale, avant effets des actions LVMH auto-détenues à la date de la distribution. Pour l'exercice 2022, montant proposé par le Conseil d'administration du 26 janvier 2023 à l'Assemblée générale du 20 avril 2023.

(d) Avant effets de la réglementation fiscale applicable au bénéficiaire.

